

Le suivi de l'entretien des bâtiments communaux se poursuit avec, en 2024, la pose de fenêtres et de stores en aluminium, thermiques et solaires à l'école, l'ancien bâtiment de La Poste et le café-restaurant de La Poste. Le coût de 119'940,59 € HT est subventionné à hauteur de 45,18%. L'intérieur de l'école sera repeint cet été. Le conseil municipal a tenu à suivre l'avis des élèves qui ont choisi en conseil de classe les couleurs de chaque salle. Lors de la rentrée scolaire, les 125 élèves profiteront de ce bâtiment accueillant.

Ces derniers mois, le conseil municipal s'est focalisé principalement sur deux projets : la pose de panneaux solaires pour une autoconsommation communale et la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

Le premier point sera traité en 2025, les demandes de subventions auprès de l'Etat sont déposées.

La rénovation énergétique de la mairie sera, quant à elle, une grande occupation des équipes dès la rentrée de septembre. Le projet a pris du retard. Le coût des travaux est estimé à 531'000€ HT hors honoraires du cabinet qui nous accompagne. Les appels d'offres seront lancés en juillet, en espérant que les entreprises restent dans l'enveloppe du maître d'œuvre. A ce jour, des subventions de l'Etat et du Département sont actées à hauteur de 63% du montant des travaux. La région doit se prononcer prochainement.

La police intercommunale Collonges-Farges-Péron n'est plus fonctionnelle. Depuis la mutation en septembre 2022 de notre agent « Astrid », le recrutement s'est considérablement détérioré. Les raisons ? 36'000 policiers municipaux manquent en France d'où le coût élevé des candidats qui prétendent souvent à un logement (pratique généralisée dans le nord gessien). De plus la commune de Collonges qui après de longs mois au ralenti, a délibéré pour quitter cette mutualisation à la date du 31 décembre 2024. De ce fait, les communes de Farges et Péron sont bloquées jusqu'à cette date. Le Conseil Municipal de Collonges a d'ailleurs préféré suivre les conseils d'un avocat plutôt que de discuter librement avec les deux communes partenaires. L'ancienne entente parfaite des Maires s'en trouve anéantie. La reconstruction risque d'être longue.

Entre temps, M. Sébastien BONNY qui avait été recruté en temps partiel sur des fonctions d'ASVP, a demandé sa mutation à Valserhône qui a un régime indemnitaire pour cette filière plus important que celui du secteur. C'est avec regret que nous laissons partir cet agent ; nous espérons un futur recrutement pour étoffer notre personnel communal que je remercie pour leur implication.

Cette année 2024 verra **la zone artisanale** entériner quelques changements. La parcelle en-dessous des bâtiments existants est actuellement actée par une promesse de vente. Plusieurs artisans sont intéressés pour rejoindre le projet. Des nouvelles vous parviendront en fin d'année.

Et la zone d'utilité publique près des ronds-points prévus dans le PLUiH depuis 2020 ?

Les requérants auprès du tribunal administratif, après avoir perdu en juin 2023, ont fait un recours au conseil d'Etat à Paris. La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, en charge de la compétence urbanisme (règlement et zonage) a été informée en avril 2024 que les familles portant le recours, ont été déboutées.

Après quatre années perdues dans les procédures, retardant les projets locaux, la commune peut travailler sur différents services dont ont besoin les administrés.

Initialement, cette zone devait accueillir en priorité, l'installation de la caserne des pompiers du sud gessien (transfert de Collonges) et permettre la création de la Maison Familiale Rurale du Pays de Gex.

Pour le premier projet, le dossier est reparti depuis le mois de mai. Le permis de construire sera déposé dans les prochains mois. Elle se situera à gauche en sortant des ronds-points en direction du village.

Pour la parcelle à droite, il arrive que des projets forts utiles ayant attendus quatre ans se sont délocalisés. A ce jour, trois projets sont en cours d'étude. Comme pour la zone artisanale, vous ne manquerez pas d'être informés, dès qu'une concrétisation se confirmera.

Quant aux nouvelles constructions à Farges, les permis de construire sont en baisse depuis 2022. La cinquième classe à l'école peut toutefois être maintenue. A noter que des projets seront actés ces prochains mois avec la vente de plusieurs terrains, propriété de la famille MACHARD.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que des secteurs importants de notre forêt communale présentent une végétation qui sèche. Le scolyte attaque les arbres qui périssent. La préfecture, par arrêté, demande une coupe rase des arbres malades. A Farges, une surface de 2,1 hectare répartie en 3 zones autour du Pré Bouillet est concernée. L'ONF va inspecter dès le 1er juillet (réglementation d'accès de la Réserve naturelle oblige) d'autres secteurs, en espérant que dans l'immédiat, ces dégâts se limitent à cette zone.

Avec le départ du Docteur IMHOOS, fin octobre et le départ en retraite du Docteur MOGENET, le secteur médical n'est pas très encourageant. Les consultations en ligne deviennent une pratique nécessaire pour beaucoup de familles. Bien sûr elles ne remplacent pas la visite en présentiel chez les médecins qui reste indispensable. L'installation locale d'une « box médicale » est à l'étude.

En cette année de commémoration et afin de soutenir notre devoir de mémoire mais aussi de comprendre l'histoire de notre village, vous êtes invités au 80ème anniversaire de l'incendie d'Asserans (19 août 1944) qui aura lieu le dimanche 18 août 2024 à 17h00.

Le bien vivre à Farges est un art que nous devons cultiver... Il passe par la participation aux manifestations organisées par nos associations. Le respect de son environnement est lui aussi très important. Cela va de ses haies taillées à la hauteur maximale autorisées, aux bruits de voisinage (notamment après 22h00 et 19h00 sur le city-stade), se garer correctement en respectant les zones bleues et les places handicapées, au respect des horaires pour la tonte

Je reste à votre disposition pour tout échange pouvant améliorer la vie au quotidien.

Bien cordialement et bel été à vous.

La maire
Monique Graziotti

ARRÊTÉ DE VOIRIE

Un arrêté de voirie datant du 23.11.2023 interdit le stationnement sur la place Napoléone de Montholon pendant les horaires d'ouverture du « Café-restaurant de La Poste ». De même pour la place de Soudrine (daté du 03.03.2023), le square Charles Jaquinod et la rue Pierre Malfant : ces emplacements sont réservés dans leur totalité à la salle polyvalente quand elle est louée. Le planning est affiché sur la porte d'entrée.



RENCONTRES DE DÉCEMBRE

En 2023, vous avez été nombreux à apprécier de vous retrouver dans votre quartier autour du verre de l'amitié.

Si vous êtes prêt à participer à l'organisation de l'une de ces soirées avec l'aide de vos voisins, amis, etc., en semaine ou le week end, nous vous invitons à prendre contact avec la Mairie pour coordonner cet événement sur le calendrier.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant votre absence, des policiers et des gendarmes se chargent de surveiller votre logement. Des patrouilles sont mobilisées aux abords de votre domicile et vous serez prévenus en cas d'anomalies (dégradations, tentative d'effraction, cambriolage...).

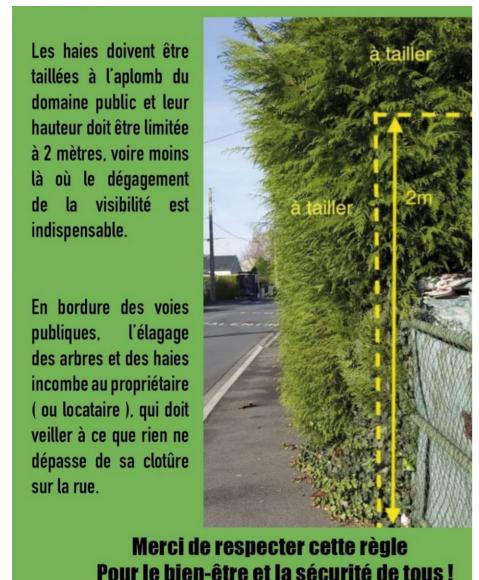
Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ? En vous munissant de l'un de vos comptes France Connect, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant : <https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demande>.

Il vous faut ensuite renseigner le code postal de la commune où se situe votre logement, ainsi que les dates correspondantes à votre période d'absence. En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent pour votre lieu de résidence.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024 :

Inscrits	651
Taux participation	49,69%
Ont obtenu :	
RN	33,55%
Majorité présidentielle	15,47%
PS	9,29%
EELV	8,98%
LFI	6,07%
Reconquête	5,43%
LR	4,47%
Autres	10,23%
Blancs ou nul	6,51%

VOTANTS	
80 ans et plus	5.88%
De 70 à 79 ans	12.35%
De 60 à 69 ans	17.03%
De 50 à 59 ans	29.41%
De 40 à 49 ans	18.27%
De 30 à 39 ans	9.60%
De 18 à 29 ans	4.64%



RAPPEL - ENTRETIEN DES HAIES

La Mairie rappelle que les haies côté rue doivent être entretenues et coupées par leur propriétaire. Si tel ne devait pas être le cas, elle informe qu'une campagne d'élagage sera effectuée en septembre prochain avec l'épareuse, ceci abîmant les végétaux il est fortement conseillé d'anticiper vos travaux paysagers.

Elle vous rend attentifs que cette communication vaut courrier personnel.

PRÊT DE MATÉRIEL :

Nous informons les villageois.es souhaitant organiser une fête de quartier, une fête des voisins, ... qu'il est mis à leur disposition des tables et des bancs. Pour cela, vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie, et pour des chapiteaux au Comité des Fêtes.

TRANQUILITÉ, SALUBRITÉ

Extraits du Règlement Général de circulation, de stationnement, de sécurité et de salubrité.

Article 7 : Salubrité / Sécurité

Il est **INTERDIT**, dans la rue et dans toutes les voies communales :

- de procéder au remplissage total ou partiel des réservoirs de carburant sans que le moteur du véhicule soit complètement arrêté,
- de laisser un véhicule répandre sur la chaussée de l'eau, de l'huile, du gas-oil ou une matière,
- de procéder au lavage d'un véhicule,
- d'obstruer les trottoirs par le dépôt d'ordures ménagères ou d'objets encombrants,
- de jeter ou abandonner tous types de déchets (poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques...) de déjections (humaines ou canines), de matériaux (tôle, ciment, bois...), de végétaux, de liquides insalubres, ou tout autre objet quelle que soit sa nature.

Article 21 : Lutte contre les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, ne sont **AUTORISÉS** qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**,
- Les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**,
- Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00** uniquement.

Chères Fargeoises, chers Fargeois,

A mi-chemin, cette année 2024 connaît des rebondissements nationaux et internationaux conséquents. Je n'en commenterai aucun car notre liste « *Farges, ensemble pour demain* » s'est inscrite dans une démarche « apolitique ».

Une bonne nouvelle, la météo a permis de recharger les nappes phréatiques de notre région ; les ruisseaux fargeois, cette année, ne sont pas « à sec » avant l'été. Espérons que la chaleur arrive et que chacun puisse profiter de la luminosité nécessaire à notre dynamisme au quotidien.

Si les travaux de sécurisation des rues principalement du sud du village sont terminés, avec une limitation dans toutes les rues à 30 km heure, il n'en demeure pas moins que trop d'automobilistes roulent trop vite et que les trottinettes font leur apparition dans notre village. Il serait opportun que ces dernières roulent sur la chaussée et non sur les trottoirs.

Je vous annonce depuis des mois « Farges est totalement fibré » mais c'est sans compter sur la lenteur des sous-traitants d'AXIONE, lui-même sous-traitant du SIEA, en charge de cette compétence. Les nouvelles sont encourageantes : l'emplacement du poteau nécessaire au branchement de la fibre optique à la « Ferme d'Emile » à Aserans est défini et pour les quelques habitations sur le nord de Farges, AXIONE « aurait » fait les travaux dans les ronds-points sous Farges, permettant le tirage des câbles nécessaires à une parfaite couverture du secteur.

Depuis décembre, vous êtes nombreux à utiliser le Transport à la Demande dynamique (TAD) qui permet de réserver des courses 30 minutes avant (anciennement la veille). **Sans une fréquentation régulière, nous ne parviendrons pas à fixer des lignes régulières Collonges-Thoiry. Les élus du sud gessien comptent sur chaque habitant pour parvenir à ce besoin crucial du transport en commun dans notre secteur ; ce dernier étant financé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.**

Cette offre a été complétée par « Hélaman », application de co-voiturage financée par le pôle métropolitain et mise en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Notre voie verte est toujours aussi fréquentée et je remercie les usagers pour l'utilisation des poubelles de rues et des distributeurs « crottes de toutou ».